

DES PRESSIONS INADMISSIBLES

PRESSIONS POUR ROMPRE SON BAIL ET DÉMÉNAGER

➤ L'opération a commencé à être mise en application avant même que les habitants concernés aient accepté de déménager. Pire : les bailleurs les incitent à signer une « Convention » qui leur fait abandonner sans garantie leur droit au bail. Cette « Convention » ne vaut rien juridiquement. **IL NE FAUT PAS LA SIGNER !**

➤ Certains logements proposés aux « délocalisés » sont situés dans des quartiers de Vaulx-en-Velin qui seront eux aussi dans quelques mois l'objet de démolitions !

➤ D'une façon générale très rares sont les propositions avancées par les bailleurs ou la Mairie qui correspondent aux vœux des foyers concernés :

- rester (ou non) à Vaulx-en-Velin
- un voisinage choisi
- un appartement de même surface
- un loyer identique

PAROLES DE « DÉLOCALISÉS » :

« Jusqu'ici je n'ai reçu comme propositions que des logements bien moins entretenus que le mien, et de toute façon inaccessibles par rapport à mon boulot et à ma vie »

« J'ai actuellement un F4 de 100m². On me propose, pour le même loyer, un F4 de...70m² ! »

« J'ai 950 € de retraite. On me propose un loyer de 900 € par mois ; et en plus à l'Isle d'Abeau ! »

PRESSIONS POUR RÉCUPÉRER DES CHARGES INDUES

Avant même que nous soyons partis, les bailleurs nous facturent des charges que nous ne leur devons pas :

-des compteurs d'eau neufs facturés par AXIADE alors que les logements vont être démolis

- un rappel de 6 mois de chauffage facturés par SLPH pour 2003 alors que le chauffage avait été coupé !

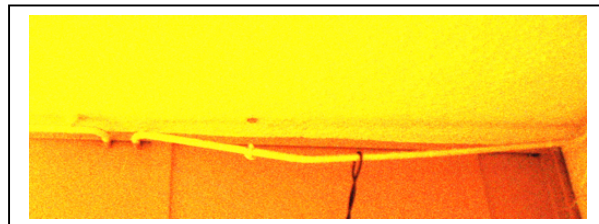
- des parkings jusqu'en décembre alors que nous avons dû les abandonner en juin !

IL FAUT NOUS ORGANISER POUR CONTRÔLER NOUS-MÊME TOUTES LES CHARGES !

PRESSIONS SUR L'ENTRETIEN DES IMMEUBLES :

D'une façon générale, l'entretien du logement social n'est pas à la hauteur des besoins. En plus, quand le logement doit être démolit, l'entretien laisse souvent carrément à désirer. Ainsi des coupures d'eau chaude peuvent se prolonger, des ascenseurs ou des parties communes vandalisés ne sont pas immédiatement réparés.

Actuellement des actes de vandalisme se développent dans certaines allées. Ils renforcent le sentiment d'insécurité des locataires, et la Municipalité et les bailleurs ne les voient peut-être pas forcément d'un mauvais œil. **Nous leur rappelons qu'il est de leur responsabilité d'assurer en toute circonstance une habilité correcte de tous les immeubles.**



A Bachelard, des câbles vandalisés, et un tuyau de gaz en bien mauvais état ; pourvu qu'il tienne !